



HAL
open science

“ Mourir dans un baiser ” Un archétype du féminicide ?

Jacqueline Carroy, Marc Renneville

► To cite this version:

Jacqueline Carroy, Marc Renneville. “ Mourir dans un baiser ” Un archétype du féminicide ?. *Criminocorpus*, revue hypermédia, 2023, Actes de la table ronde: Féminicide et littérature française au XIXe siècle, 21, 10.4000/criminocorpus.12404 . hal-04085944v2

HAL Id: hal-04085944

<https://hal.science/hal-04085944v2>

Submitted on 28 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

« Mourir dans un baiser » Un archétype du féminicide ?

“Dying in a kiss”. An archetype of femicide?

Jacqueline Carroy et Marc Renneville



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/criminocorpus/12404>

DOI : [10.4000/criminocorpus.12404](https://doi.org/10.4000/criminocorpus.12404)

ISSN : 2108-6907

Traduction(s) :

「口づけのなかで死ぬ」—フェミサイドの原型? — - URL : <https://journals.openedition.org/criminocorpus/12459> [ja]

Éditeur

Criminocorpus

Référence électronique

Jacqueline Carroy et Marc Renneville, « « Mourir dans un baiser » Un archétype du féminicide ? », *Criminocorpus* [En ligne], 21 | 2023, mis en ligne le 08 mars 2023, consulté le 30 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/12404> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.12404>

Ce document a été généré automatiquement le 30 mars 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

« Mourir dans un baiser » Un archétype du féminicide ?

“Dying in a kiss”. An archetype of femicide?

Jacqueline Carroy et Marc Renneville

- 1 Le féminicide, défini par le fait de tuer une femme en raison de son sexe, est un mot récemment forgé pour désigner un acte social de moins en moins toléré dans nos sociétés¹. Il a été confondu pour une large part, au XIX^e siècle notamment, dans la vaste nébuleuse des crimes « passionnels »², ces assassinats commis sous l’emprise d’une passion amoureuse exacerbée par la jalousie ou l’impossibilité de s’unir à l’être aimé.
- 2 La passion amoureuse connaît toutefois en Occident, en France notamment, une autre voie menant à la mort, c’est celle du double suicide commis par des amants également contrariés dans leur passion. Plutôt mourir que de ne pas pouvoir vivre ensemble : cette solution à l’amour sans issue est devenue en pratique très rare, inférieure à 1 % des suicides, même au Japon où il existe une tradition de double suicide par amour (*shinju*) qui remonte au XVIII^e siècle. Le rituel de cet amour à mort s’est transmis dans le théâtre de marionnettes populaire (*Jôruri*) et les pièces de Chikamatsu Monzaemon, *Suicide d’amour à Sonezaki* (1703) et *Suicide d’amour à Amijima* (1721), ont contribué à le diffuser³. Ces pièces ont connu encore au siècle dernier trois adaptations cinématographiques, par Masahiro Shinoda, Yasuzô Masumura et Midori Kurisaki⁴. La motivation de cet acte hautement symbolique réside, comme en France, il nous semble, dans l’impossible conciliation des règles sociales de formation des couples et des inclinations personnelles, aussi observe-t-on son déclin.
- 3 En dépit de sa disparition progressive, ce geste de mise à mort est très intéressant à étudier car il suppose le consentement des victimes, scellant ainsi une sorte de pacte mortel qui raisonne ainsi : nos vies ne valent que par notre amour. Cet amour ne pouvant s’assouvir selon nos désirs, alors, nous décidons de mourir ensemble. On tue une personne parce qu’elle nous implore de le faire. C’est un acte d’allégeance à la volonté de l’autre. Mais, si l’on s’arrête un instant sur ce raisonnement, il apparaît aussi comme la meilleure excuse pour commettre un assassinat. Le rapport avec le féminicide, dès lors, mérite d’être interrogé, si la personne décédée est une femme.

Mourir pour s'aimer toujours

- 4 Le sentiment amoureux et le suicide ont leur histoire, le double suicide d'amants également. L'imaginaire des amours tragiques s'incarne au XIX^e siècle dans la peinture, la sculpture, l'opéra et la littérature à travers des couples légendaires, tels Tristan et Yseult, Roméo et Juliette... La chronique judiciaire se fait elle aussi parfois l'écho du geste désespéré des amours contrariés. Au printemps 1770 à Lyon, Gian Faldoni, maître d'armes réputé et Thérèse Lortet, fille d'un aubergiste, souhaitent vivre ensemble mais les parents de la jeune femme s'opposent à leur union. Le 30 mai 1770, les deux amants décident de mourir ensemble. Ils se rendent dans une chapelle à Irigny et se tirent réciproquement une balle dans le cœur. Les deux cadavres sont découverts peu après, gisant près de l'autel, avec une lettre d'explication. S'agissant d'un suicide, leur acte est condamnable, tant au regard de la religion que des lois pénales. Les corps des amants échappent pourtant aux poursuites et ils bénéficient d'une inhumation par le vicaire de la paroisse. Leur geste est même glorifié et on attribue à Jean-Jacques Rousseau, alors présent à Lyon, la rédaction de l'épithaphe des deux amants :

Ci-gisent deux amants. L'un pour l'autre ils vécurent ;
L'un pour l'autre ils sont morts, et les lois en murmurent.
La simple piété n'y trouve qu'un forfait.
Le sentiment admire et la raison se tait.

- 5 Voltaire déclare également son admiration pour Thérèse et Faldoni qui ont commis, ensemble, « le plus fort de tous les suicides », parce que « l'amour seul a immolé ses deux victimes⁵ ». La mémoire de l'affaire se transmet au siècle suivant par la littérature et le théâtre et on trouve encore çà et là, lorsque la presse rapporte des faits de double suicide, des allusions à « Thérèse et Faldoni ».
- 6 Si la justice ne trouve pas lieu à poursuivre lorsque le double suicide est accompli, qu'en est-il lorsque l'un des partenaires échappe à la mort ? Avec l'adoption du Code pénal de 1791, le suicide est dépénalisé et la complicité même du suicide n'est pas condamnable, tant qu'elle reste dans les limites d'une simple assistance. En revanche si le complice du suicidé a été l'agent de la mise à mort son geste ouvre alors la voie à une poursuite pour meurtre. Dans les faits, la pratique judiciaire hésite. On voit ainsi en 1834 le tribunal de la Seine prendre une ordonnance de non-lieu à l'égard de Copillet, qui a tué sa partenaire dans un projet de double suicide, sans parvenir à se donner la mort. L'année suivante, Bancal, un officier de santé de la marine décide de se tuer avec une femme mariée devenue sa maîtresse. Les amants ayant pris une chambre dans un hôtel parisien, l'homme opère au bistouri en pratiquant des saignées sur les jambes de la femme. Ils ingèrent ensemble de la morphine puis l'homme sectionne l'artère du bras gauche de sa partenaire à l'agonie. Elle meurt, il survit. Lorsque le drame est découvert, on retrouve dans la chambre des lettres d'adieu rédigées à quatre mains. La femme explique ainsi que « vous nous trouverez morts, Prosper et moi, nous nous serons suicidés, n'avez pas de chagrin pour nous, nous mourrons bien heureux... ». Inculpé d'homicide volontaire avec préméditation, Bancal est jugé par la cour d'assises de Paris. Au procès, on s'interroge sur la volonté réelle de la victime, qui était mariée et avait une fille. On questionne également l'accusé sur ses lectures et les passages d'un roman de George Sand, *Indiana*, qu'il avait recopiés dans un carnet. L'avocat de la défense rappelle dans sa plaidoirie l'affaire Copillet et l'accusé est acquitté.

- 7 L'acquittement pur et simple du survivant interroge toutefois la jurisprudence. Quelle est exactement la nature juridique d'un double suicide ? En quoi diffère-t-elle d'un suicide individuel ? En 1838, la Cour de cassation définit par la voix du procureur général Dupin le double suicide comme un acte relevant d'une convention prise entre deux personnes. Toutefois, le « suicide conventionnel » n'en reste pas moins, en l'espèce et à la différence du suicide individuel, une forme de mise à mort d'autrui qui ne peut être considérée comme un suicide individuel ou une complicité simple, aussi décide-t-elle de revenir sur l'impunité de l'acte.
- 8 Cette position de jurisprudence est discutée par les juristes mais on note à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle une inflexion dans la pratique judiciaire et, lorsqu'un amant survit à son partenaire, sa relaxe pure et simple ne va plus de soi. L'instruction recherche alors les preuves matérielles de l'intention suicidaire de la victime dans la présence d'écrits et les circonstances de sa mort. Lorsque ces éléments viennent à manquer, le suspect est renvoyé en qualité d'accusé pour un jugement en cour d'assises et la peine prononcée à son encontre peut être lourde (peine de mort, travaux forcés à temps ou à perpétuité...)
 Cette généalogie étant rappelé, arrêtons-nous sur une affaire⁶.

Figure 1 : Bois gravé de Jacob-Hians in Paul Brulat, *L'âme errante*, *Le livre moderne illustré*, 1939



Collection privée/Droits réservés

Le mystère de la villa aux violettes

- 9 Algérie. Constantine, quartier de Sidi-Mabrouk. 25 janvier 1888. Cinq heures du soir. Au premier étage d'une propriété entourée d'un parc, deux coups de feu retentissent suivis peu après de deux autres. Des hommes accourent et entrent dans la maison. Leurs appels restant sans réponse, ils enfoncent la porte de la chambre d'où sont partis les tirs et découvrent la scène du drame. Sur le lit, le corps d'une femme à demi-dévêtue, morte. C'est Madeleine Grille, une femme mariée. Au pied d'un canapé, un jeune

homme, Henri Chambige, la joue trouée et ensanglantée porte à la main un revolver. Il s'explique : « nous avons voulu mourir dans un baiser ».

- 10 Cette affaire a été définie d'emblée, par la presse qui l'a rapportée, comme une « cause célèbre ». Cette « célébrité » acquise tient à plusieurs facteurs : sa localisation en Algérie, la notoriété des familles impliquées, les qualités de l'accusé (un jeune étudiant en droit) et de sa victime (une femme mariée de bonne réputation) et, enfin, le mystère entourant l'acte lui-même car si l'homme affirme avoir tiré les coups de feu mortels à la demande de sa partenaire rien, dans la chambre du drame – aucune lettre, aucun indice direct ou indirect – ne permet d'attester la volonté suicidaire de sa victime. Il se mêle en outre à ce double suicide invoqué un doute persistant sur la nature exacte des sentiments que se vouaient le jeune Henri Chambige et Madeleine Grille, mariée à un ingénieur des chemins de fer, et mère de deux petites filles. L'inclination amoureuse des deux amants n'était pas connue des proches et le mari veuf réfute catégoriquement sa possibilité.
- 11 Enfin, quelques jours seulement avant l'ouverture du procès, *Le Figaro* publie des extraits de notes de Chambige, rédigées lors de son séjour en prison, et présenté par le journal comme des « confessions ». Albert Bataille, le chroniqueur judiciaire du journal signe ainsi trois articles liés sous le même titre : « Une cause célèbre – L'affaire Chambige » (*Le Figaro*, 2, 3, et 4 novembre 1888). La publication de ces articles allait jouer un rôle déterminant dans les débats judiciaires car il était livré au lecteur un récit qui inclinait à voir le drame avec les yeux de l'accusé. Jouant de sa mémoire des annales judiciaires, Bataille replaçait l'acte de Chambige dans la lignée des affaires passionnelles. Ayant décrit le déroulement et la scène du drame, il dressait ainsi le portrait de l'homme à juger :
- « C'était un chercheur d'idéal !... a dit un des témoins de la scène tragique que je viens de raconter [...] La psychologie, l'analyse douloureuse du moi absorbait presque entièrement cet esprit nourri d'Herbert Spencer et des jeunes maîtres du roman contemporain [...] Une fatalité héréditaire semblait avoir marqué ce névrosé, qui s'appelait lui-même *une fin de famille*. Son père, ancien notaire à Médéah, avait cherché dans le suicide un refuge, non contre la mauvaise fortune, mais contre le "mal du monde" [...] Il ne souffrait que de la vie. De bonne heure, il s'était accoutumé à analyser ses propres sentiments, à scruter son *moi* avec l'apparent désintéressement de lui-même ».
- 12 Ce qui frappa certainement les lecteurs du *Figaro*, c'est que Bataille livra dans ses articles des extraits autobiographiques de Chambige. La production de cette pièce à conviction littéraire visait à illustrer et à confirmer le portrait réalisé par Bataille, pour lui donner finalement tous les caractères d'une incontestable vérité :
- « Nous allons parcourir quelques pages éloquentes, qui sont l'histoire intime de sa vie. Aucune étude n'est plus poignante que l'autobiographie de cette âme qui se sent passer des fictions du premier âge aux enthousiasmes religieux des années de première communion, et qui oscille du mystérieux au doute, jusqu'au jour de la revanche tardive du romanesque⁷. »
- 13 Les « confessions » de Chambige, rédigées sur le mode d'un roman psychologique, raconte une adolescence mystique, la perte de la foi, une première expérience amoureuse décevante, le désespoir nihiliste puis une régénération par un sentiment amoureux pur et réciproque avec Madeleine Grille. Entouré par un cercle d'étudiants parisiens et nourri de l'œuvre de Paul Bourget, Chambige déclare avoir pris pour modèle « Les amants de Montmorency », poème d'Alfred de Vigny publié en 1830 dans

lequel un jeune couple amoureux décide de vivre « deux jours d'harmonie et d'amour » avant de mettre fin à ses jours.

- 14 Grâce à cette publication en extraits, l'accusé se présente le 8 novembre 1888 devant la cour d'assises du palais de justice de Constantine sous les traits d'un auteur littéraire, digne successeur du poète assassin Lacenaire.
- 15 Sur le plan judiciaire, trois thèses sont discutées : celle de l'accusé, qui affirme que la victime s'est livrée à lui en ne voulant pas survivre à son acte ; celle de la partie civile qui affirme que la femme a été victime d'un guet-apens, qu'elle a été déshonorée après avoir été placée dans un état second, par hypnose ou ingestion de quelque drogue, puis tuée ; celle de l'avocat général enfin, qui admet que la victime ait pu céder aux demandes de l'accusé mais refuse qu'elle ait voulu mourir.
- 16 Témoins et experts en écriture se succèdent pour attester de la moralité de la victime ou du jeune homme, pour lire ou discuter des lettres et des billets attribués à Mme Grille. On discute de corset et de bas, de balistique et de drogue, la littérature est au centre des attentions. Chambige a-t-il voulu, imprégné de ses lectures, commettre un beau meurtre ? L'amour absolu et réciproque de deux êtres n'est-il pas un idéal au-dessus de toute morale ? Mais alors, pourquoi Chambige n'a-t-il pas trouvé la volonté de suivre son aimée ? La sincérité de l'accusé est discutée, on le qualifie de décadent, ses amis du quartier latin le défendent.
- 17 À Paris, la presse nationale s'en mêle. Anatole France fustige dans *Le Temps* « un crime littéraire ». L'indignité de Chambige tient au fait qu'il a tué une femme, acte qui contrevient à l'esprit chevaleresque et à la galanterie des âmes élevées aussi peut-on noter que son « féminisme » n'est pas celui de notre époque. Maurice Barrès voit dans la « sensibilité d'Henri Chambige » un trait de la jeunesse moderne. Comme son confrère, il veut, lui aussi, dédouaner la littérature de toute responsabilité morale dans le passage à l'acte de Chambige, mais il voit, à la différence d'Anatole France, dans ce Chambige qui a le « dédain des lois ordinaires de la vie », dans « cette facile acceptation de la mort », « les traits principaux de l'âme contemporaine la plus neuve ». Barrès défend la psychologie de Chambige comme l'expression d'une sensibilité et d'une méthode analytique « excellentes », que l'auteur n'a malheureusement pas suivi jusqu'au bout. Le dédoublement de ses pensées et de ses actes aurait dû prévenir le drame « comme les savants qui manient des substances dangereuses ou des hypothèses troublantes, les fabricants de sensibilité rare ne doivent pas installer leurs expériences au milieu des hommes ». L'acte de Chambige n'était pas à la mesure du monde commun mais s'il avait mieux suivi ses maîtres, il n'aurait jamais permis au sentiment amoureux de le dominer. Telle était la véritable leçon des « maîtres contemporains » :
- « Si Chambige s'y était conformé, de grandes douleurs eussent été épargnées à six ou sept personnes, lui-même aurait joui des dons supérieurs qu'il possède, nul doute enfin que son incontestable talent d'écrivain n'eût honoré sa génération⁸ ».
- 18 Après quatre jours de débats et de plaidoiries, le verdict tombe. Henri Chambige est reconnu coupable par le jury d'assassinat avec préméditation et circonstances atténuantes et la cour le condamne à sept ans de travaux forcés. Au regard du crime, la peine est légère. Le chef du jury s'en plaint auprès du mari éploré mais un puissant mouvement de compassion s'est soulevé depuis la publication des « confessions » en faveur du condamné. Cette mobilisation aboutit, après une campagne de presse, à une grâce présidentielle commuant la peine de travaux forcés en réclusion, ce qui permet à Chambige d'éviter l'exil en Nouvelle-Calédonie. Le condamné bénéficie ensuite d'une

libération conditionnelle à mi-peine et s'installe à Paris où il publiera quelques textes sous le pseudonyme de Marcel Lami.

La littérature mène l'enquête

- 19 Cette affaire judiciaire a suscité les passions – pour ou contre Chambige – et soulevé bien des questions, sur l'hypnose, la criminologie (névrose des protagonistes, folie à deux...), l'effet délétère de la littérature sur la jeunesse, la responsabilité de la psychologie naturaliste, le rapport du maître à son élève... Le procès n'ayant pas permis de faire pleine lumière sur les circonstances exactes du drame, les interprétations se multiplient et l'affaire inspire à Paul Bourget, quoi qu'il s'en défende, un roman à clé *Le Disciple* (1889), qui se vend en quelques mois à plus de 22 000 exemplaires. Chambige lui-même devient un personnage de roman dont aucun lecteur de l'époque n'a de peine à retrouver l'identité dans *Jean Bise* de Jean Honcey (1889), *Un raté* de Gyp (1991), *L'Âme errante* de Paul Brulat (1892) pour ne citer que les principaux titres.
- 20 On ne retiendra ici que *Le Disciple*, en raison de son succès et de sa postérité⁹. L'auteur, Paul Bourget est un romancier qui se veut « stendhalien ». Dans ses *Essais de psychologie contemporaine* il mène une enquête sur « la sensibilité française », inspirée de son ami Hippolyte Taine, pour qui « la littérature est une psychologie vivante¹⁰ ». Ces études mêlent ce que nous appellerions aujourd'hui des auteurs littéraires (Baudelaire, les Goncourt, Flaubert) et des philosophes (Taine et Renan). Bourget prône, comme Chambige, l'analyse des états d'âme, à distance du réalisme et du naturalisme, et il se réfère pour cela de façon éclectique à de la littérature poétique ou romanesque et à de la littérature d'idées. Il est en effet connaisseur, sinon adepte, de la nouvelle psychologie qui se revendique alors « expérimentale ou scientifique », portée notamment par Hippolyte Taine et Théodule Ribot.
- 21 Bourget est talonné par son cadet, Maurice Barrès, qui se situe dans son domaine, l'analyse du moi. Il est de plus considéré à l'époque comme un spécialiste de l'amour – plus précisément, il apparaît comme un maître du roman mondain. S'il n'est pas intervenu dans l'affaire Chambige, la presse s'attend à ce qu'il en tire un roman. Ce sera *Le Disciple*, dans lequel la plupart des critiques verront un texte à clé : Chambige aurait inspiré le personnage romanesque d'un jeune intellectuel, Robert Greslou ; et Adrien Sixte, son vieux maître, renverrait à Ribot et surtout à Taine, qui s'est en tout cas reconnu avec amertume.
- 22 Rappelons que Bourget et Chambige se connaissent avant 1888 et que le premier peut apparaître comme le maître d'un jeune littéraire prometteur. Bourget présente après coup Chambige comme un disciple qui aurait pu entrer dans le rituel initiatique de la visite au grand écrivain¹¹, s'il n'avait gâché ses débuts en littérature en devenant criminel. Dans la préface qu'il a donnée au livre de Bataille, il écrit :
- « Je le vois encore, ce jeune homme aux yeux brillants, à la physionomie si mobile, si intelligente, tel qu'il entra dans mon cabinet de travail, il y a moins de deux ans. Il m'apportait des essais de critique, des fragments de nouvelles où se devinait l'espérance d'un beau talent. – Où en est aujourd'hui cette espérance¹² ? »
- 23 On peut analyser *Le Disciple* comme une fable dont la préface, écrite pour la publication en ouvrage, constituerait d'entrée de jeu la morale.
- 24 Résumons l'intrigue. Le vieux philosophe Adrien Sixte publie à la faveur du relâchement de la censure – dû à l'avènement de la République, sous-entend Bourget –

des œuvres « d'une tranquille férocité technique », plus radicales encore que celles de Taine et Ribot auxquels il est comparé. Sixte est entièrement déterministe. Il a fait paraître *Anatomie de la volonté*, *Théorie des passions* et *Psychologie de Dieu*, et, en bon matérialiste, il privilégie les « origines animales de la sensibilité humaine ». Tout en étant chaste, il démystifie l'amour à la manière de Schopenhauer. Son disciple, le jeune Robert Greslou, lui a envoyé un manuscrit intitulé *Contribution à l'étude de la multiplicité du moi*, embryon d'un grand ouvrage sur « Les variations de la personnalité ». Convoqué chez le juge d'instruction, Sixte apprend que Greslou est accusé du meurtre par empoisonnement d'une jeune fille. La mère de Greslou lui confie peu après un manuscrit écrit par son fils. Sixte ne peut s'empêcher de lire et relire cette « Confession d'un jeune homme d'aujourd'hui », envoyée de la Maison d'arrêt de Riom en janvier 1887. Ce « mémoire » ou cette « monographie » écrite, comme s'en flatte Greslou, avec la « froide sévérité de ma méthode, – de votre méthode¹³ », occupe une grande partie du roman de Bourget.

- 25 Les confessions de Greslou font évidemment écho à celles de Chambige, à la différence près qu'elles sont censées être secrètement adressées à Sixte et non à un avocat. Elles font figure, aux yeux des lecteurs d'alors familiers de Musset, de nouvelles *Confessions d'un enfant du siècle*. Greslou ne possède plus que son moi et sa capacité à se dédoubler, effrayante perspective selon Bourget. Avec ce texte composé sur le modèle d'un traité comme *De l'intelligence* de Taine – c'est aussi le culte du moi de Barrès qui est attaqué. Celui-ci avait précisément pris, on l'a vu, la défense de la sensibilité de Chambige dans *Le Figaro* du 11 novembre 1888.
- 26 En suivant Ribot et Zola¹⁴, Greslou expose ses « hérédités » : un père mort jeune, mathématicien, ingénieur et polytechnicien, fils d'un homme peu équilibré, qui lui a donné le goût de l'analyse et du dédoublement, et une incapacité à résister à ses passions et à passer à l'action. Face à sa mère catholique, il s'est renfermé en lui-même pour devenir « un intellectuel avant le temps » et un « égotiste absolu »¹⁵. Au collège, il noue une amitié étroite avec Émile, « un charmant enfant¹⁶ » condamné à mourir de maux de poitrine. Ensemble, ils s'adonnent à une frénésie de lectures romantiques dans la chambre d'Émile. Greslou découvre à 17 ans, avec dégoût – comme Chambige – l'amour physique avec une ouvrière mais continue de se dédoubler entre un enfant sage et un adolescent sensuel. En classe de philosophie, il pratique l'introspection spiritualiste, et surtout, il lit avec passion l'œuvre de Sixte.
- 27 Greslou accepte ensuite d'être le précepteur de Lucien de Jussat, le fils de nobles Auvergnats. Il s'identifie alors au personnage de Stendhal, Julien Sorel arrivant chez les De Rênal, comme le souligna la presse de l'époque. Or, si Bourget prend effectivement pour modèle *Le Rouge et le Noir*, son héros n'est pas initialement attiré par la « fragile et gracieuse » Charlotte de Jussat, dont le prénom se réfère, bien sûr, à l'héroïne du *Werther* de Goethe, mais par son frère aîné, le comte André, « un mâle et fier garçon », un officier « un et si simple¹⁷ ». Le comte abhorre l'Allemagne alors que Greslou est germanophile, parce qu'il admire le pays de Kant et Schopenhauer, ainsi que les physiologistes¹⁸ Lotze et Fechner¹⁹. D'entrée de jeu, Greslou éprouve une « antipathie admirative » pour le comte²⁰, tandis que Charlotte de Jussat est avant tout « la sœur du comte André » (expression qui revient de façon récurrente dans le roman). Il décide toutefois très vite de séduire « expérimentalement » la jeune fille décrite comme « nerveuse » et romanesque, par « pure curiosité de psychologue » et pour faire sa « vivisection »²¹. Ce faisant, il se demande s'il ne se cache pas d'avoir la « cruelle

volupté d'humilier ce soldat, ce gentilhomme, ce croyant, en l'outrageant dans ce qu'il avait au monde de plus précieux²² ».

- 28 S'adressant dans sa confession à Sixte, Greslou dit avoir senti s'éveiller, « retourné [sur lui-même], cet instinct de destruction dont vous signalez le mystérieux éveil dans l'homme en même temps que l'instinct du sexe ». Il s'hypnotise par une « auto-suggestion », en lisant les travaux de l'aliéniste Brierre de Boismont sur le suicide²³ ; il achète de la noix vomique et menace Charlotte de se tuer. Elle se donne alors à lui « comme une sacrifiée », dans une « extase de martyre »²⁴, à condition qu'ils meurent ensemble ensuite. Après l'amour, l'image du comte André hante les deux jeunes gens : le jeune homme le revoit tandis que Charlotte rêve que celui-ci marche sur son amant²⁵. Greslou refuse désormais de mourir et Charlotte le traite de lâche. Elle accepte cependant de le revoir pour lui donner congé à jamais, car elle a forcé la serrure de son journal et découvert son entreprise de « séduction expérimentale ». Elle annonce qu'elle a écrit à son frère pour tout lui dire. Greslou part alors à Clermont où il apprend la mort de Charlotte, empoisonnée, et refuse de parler lorsqu'il est arrêté. La confession écrite en prison à l'attention de Sixte se termine par la demande d'un « grand médecin des âmes²⁶ ».
- 29 Bourget détaille les « tourments d'idées » de Sixte après sa lecture du « fatal manuscrit » de son disciple. Le vieux philosophe se résout finalement à écrire une lettre anonyme au comte André pour lui signifier que quelqu'un sait que Charlotte s'est suicidée. Il part ensuite à Riom, avec l'intention de parler au procès si le comte ne le fait pas.
- 30 Bourget décrit alors les contradictions du comte, dont le psychisme est scruté à la fin du roman. « Cet homme malheureux », jusque-là unifié, change de psychologie : il est désormais divisé entre le devoir de dire la vérité et la volonté de se taire pour préserver l'honneur posthume de sa sœur, la « douce créature qu'il avait aimée... possédée par ce manant²⁷ ». André brûle la lettre de Charlotte, puis, ayant reçu la celle de Sixte, il se ravise et décide de témoigner au procès. Greslou est acquitté. Il s'offre au comte pour une réparation. Mais le comte refuse de se battre en duel et il l'abat en disant à « l'amant de sa sœur à ses pieds » : « J'ai fait justice » puis se laisse arrêter sans résistance. Sixte veille la dépouille de Greslou et prie mentalement sans prononcer le *Notre Père*²⁸.
- 31 Il faut, ainsi que nous y invite Marc Angenot, replacer le succès du *Disciple* dans son temps²⁹. Ce roman n'est aujourd'hui lisible dans ses intentions et son actualité passées qu'au prix de la mise au jour d'un horizon d'attente et d'un réseau textuel qu'il convient de ressaisir. *Le Disciple* s'inscrit dans une filiation d'œuvres, mais aussi dans un fait divers judiciaire auquel Bourget – moralement impliqué – se devait de répondre. Par sa réception mais aussi suivant les intentions de son auteur, le livre réactive et prolonge une controverse sur la science et les romans criminogènes, esquissée dans les confessions de Chambige. Si la littérature ne sort pas indemne des critiques de Bourget, c'est surtout la nouvelle psychologie expérimentale qui est placée au banc des accusés, avec les personnages-auteurs que sont Sixte et Greslou. La nouveauté des vues de Bourget, par rapport à celles de France ou Barrès au moment du procès de Constantine, est d'insister sur la responsabilité de la science et de politiser une affaire judiciaire. L'auteur propose et explicite un roman d'amour à clé mais aussi un pamphlet scientifique et politique, ce qui explique sans doute les raisons de la durable célébrité de son texte, qui bénéficia de plusieurs rééditions. *Le Disciple* parvint ainsi à l'objectif de

Bourget, éclipser l'affaire criminelle qui l'avait inspiré, mais il eut aussi pour conséquence de condamner à l'oubli d'autres récits revisitant l'affaire Chambige.

Retour au judiciaire. Chambigisme, féminicide

- 32 Si la vérité judiciaire ne peut se déduire des fictions, les répliques littéraires de l'affaire Chambige montrent combien elle est entrée en résonance avec son époque. Le drame de Sidi-Mabrouk soulève les passions parce que son interprétation reste ouverte, qu'elle divise et que sa légitimité interroge. Bien que Chambige n'ait jamais nié avoir tiré au revolver sur sa bien-aimée, il le revendique même, la question de sa sincérité et de son intention réelle se pose. A-t-il obéi aveuglement à la demande de Madeleine Grille ou a-t-il mis en scène un assassinat ? On ne peut, aujourd'hui plus qu'hier, décider de la culpabilité de Chambige. Les indices matériels de la scène de crime n'ont pas été conservés et tout ce que peuvent faire les historiens, dans un regard rétrospectif, consiste à restituer l'imaginaire et les débats suscités au temps de l'affaire en rappelant les limites de l'expertise policière et médico-légale. Il n'était ainsi pas possible au temps de l'affaire, d'attester avec certitude de la présence ou de l'absence de dérivés opiacés dans le corps de la défunte. L'hypothétique usage d'une drogue, soulevé durant le procès, reste ouvert et insoluble.
- 33 Quant à la femme victime, qui n'a laissé sur place que son silence, on en parle peu, feignant d'épargner ainsi sa critique, tant son sort paraît scellé et justifié par l'adultère auquel elle aurait consenti. Pour la majorité des commentateurs, cette femme mariée, de confession protestante, a sauvé son honneur en ne voulant pas survivre à sa faute. Mme Grille est comparée à *La femme de trente ans* de Balzac, elle est considérée par ailleurs comme une nouvelle *Madame Bovary*. Au procès pourtant, on releva qu'aucune femme de bonnes mœurs, pas même une prostituée, aucune femme en somme, n'aurait accepté de recevoir la mort, à sa demande, dans une posture si impudique. Il existe d'ailleurs une similitude entre les représentations de la scène du drame de Sidi-Mabrouk et le tableau intitulé *Rolla*, peint par Henri Gervex et qui fit scandale lors de sa présentation, dix ans avant l'affaire, en 1878. Qu'importe ces détails pour les partisans de Chambige qui louent sa hauteur de vue, l'héroïsme de son geste. Certains, comme Jules Bois, n'hésitent pas à affirmer que « Ce crime, nous en avons tous rêvé³⁰ » et l'on peut se demander, à plus d'un siècle de distance, si cet imaginaire criminel ne constitue pas le type idéal du féminicide, par lequel un meurtrier s'estime dégagé de toute responsabilité dans l'assassinat d'une femme.
- 34 La conjonction de trois autres affaires, au début de l'année 1889, peu après l'annonce de la grâce présidentielle de Chambige, favorise à l'inverse l'émergence d'une pensée critique. À Genève, en janvier 1889, on juge Luis Gormaz, fils d'un sénateur chilien, accusé d'avoir tué au revolver une jeune femme qui repoussait ses avances. Lors du réquisitoire, le procureur général réclame une peine sévère en comparant l'accusé à Chambige mais le jury ne suit pas et Gormaz n'est condamné qu'à cinq ans de prison. La sentence est critiquée par la presse qui estime que « cette clémence à l'endroit des crimes passionnels devient abusive³¹ ».
- 35 Le 30 janvier 1889, un double suicide ébranle toute l'Europe. Le prince héritier Rodolphe de Habsbourg est retrouvé mort auprès de sa maîtresse Marie Vetsera. Quelles que soient les doutes émis sur la réalité du double suicide, la plupart des commentateurs en France rapprochent le drame de Mayerling et celui de Sidi-Mabrouk

dans une comparaison peu flatteuse. Rodolphe est un « Chambige qui ne se rate pas », un « Chambige impérial », un « Chambige couronné » et, au fond, c'est « le vrai Chambige ».

- 36 Peu après, à Lyon, les 19 et 20 février 1889, on juge en cour d'assises Gabriel Soularue pour l'assassinat d'une jeune femme par revolver. Celui-ci se défend en invoquant un pacte suicidaire avec son amante. Comme Chambige, il s'est raté, certes, mais son amante s'est suicidée sans son aide et il existe un écrit d'adieu rédigé par la morte. Au cours des débats, la version de l'accusé est contredite sur l'expertise en écriture. Soularue change alors de version et affirme avoir rédigé la lettre sous la dictée de son amante. Témoin expert, le docteur Alexandre Lacassagne démonte la défense sous l'aspect balistique : la victime n'a pas pu tenir en main le revolver, c'est donc Soularue qui a tiré. À l'issue du procès, Soularue est reconnu coupable d'assassinat. Il est condamné à une peine de quatre ans de prison.
- 37 Une fois encore, des voix s'élèvent contre la faiblesse de la peine prononcée et on dénonce le système de défense de ce « chambigisme » qui consiste à prétexter un projet de double suicide d'amour pour tuer sa partenaire. Le pacte suicidaire « raté » apparaît ainsi, au tournant du siècle, de moins en moins recevable dans les affaires de crimes dits « passionnels ». Ce scénario du double suicide d'amour n'est toutefois qu'une modalité particulière de l'imaginaire criminel du féminicide il serait intéressant de poursuivre la recherche de ses représentations dans la culture contemporaine. Les pièces à convictions sont abondantes et le relevé est loin d'être terminé. Certaines pièces sont curieuses, tel ce petit livre du journaliste Maurice Prax, publié chez Flammarion en 1928 sous le titre *Le browning et l'amour. Petit précis du meurtre passionnel et parisien*. L'ouvrage est écrit dans une veine humoristique décalée développée en trois chapitres : « Apologie du meurtre passionnel », « De l'usage exclusif du revolver » et « Comment l'époux doit tuer son épouse ».
- 38 Une recherche sur les fondements de l'acceptation du féminicide nécessite de mener l'enquête au-delà de la chronique judiciaire, dans la langue, les fictions, et les puissantes formes culturelles que sont le cinéma et la chanson. Le « féminicide » de Sidi-Mabrouk n'est ni un prototype ni un universel. Il s'inscrit dans une temporalité et une société dans laquelle coexiste l'esprit chevaleresque, la galanterie et une misogynie ordinaire, largement répandue et ritualisée. Il nous semble toutefois que l'affaire Chambige tient, dans l'histoire du féminicide en France, une place particulière, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'elle a connu un fort écho dans l'élite sociale. Il s'agit donc bien d'une authentique cause « mondaine », au sens où le peuple n'y trouve nulle place, et que deux familles de notables s'y trouvent mêlées. L'affaire tire aussi sa singularité du fait que de nombreux acteurs des champs judiciaire, criminologique, littéraire et scientifique s'impliquent, confrontant leurs valeurs et leurs savoirs. Elle fixe un point d'hésitation sur le sens du double suicide d'amour, et peut-être même de basculement, sous le poids du drame de Mayerling. L'affaire Chambige est commentée, scrutée, analysée et suscite des positions engagées révélatrice d'un imaginaire criminel qui se pense comme légitime. Que l'on se remémore ici l'aveu de Jules Bois : « ce crime, nous en avons tous rêvé. ». Toutefois, elle suscite simultanément des réactions contre la mise à mort des femmes, initiant ainsi un premier mouvement de prise de conscience sociale contre ce que l'on ne désigne pas encore sous le nom de féminicide.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie indicative

- ANGENOT Marc, « On est toujours le disciple de quelqu'un, ou le mystère du pousse-au-crime », *Littérature*, vol. 49, n° 1, 1983, p. 50-62.
- BARRÈS Maurice, « La sensibilité d'Henri Chambige », *Le Figaro*, 11 novembre 1888, p. 1.
- BODIOU Lydia, CHAUVAUD Frédéric, GAUSSOT Ludovic, GRIHOM Marie-José, LETURMY Laurence et SORIA Myria (dir.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualités*, Paris, Hermann, 2019 ; CHRISTELLE TARAUD (DIR.), *Féminicides. Une histoire mondiale*, Paris, La Découverte, 2022.
- BOIS Jules, « La rédemption par le désespoir », *Gil Blas*, 3 décembre 1893, p. 1.
- BOURGET Paul, « Préface », in *Revue des grands procès contemporains*, Paris, Chevalier-Maresq, 1889, p. VIII.
- BOURGET Paul, *Le Disciple*, Paris, Le livre de poche, 2010 [1889]
- BOURGET Paul, *Essais de psychologie contemporaine*, 2 vol., Paris, Lemerre, 1899 (1^{ère} éd. 1883-1885)
- CARROY Jacqueline, « L'invention du mot de psychothérapie et ses enjeux », *Psychologie clinique*, vol. 9, printemps 2000, p. 11-30.
- CARROY Jacqueline et RENNEVILLE Marc, *Mourir d'amour. Autopsie d'un imaginaire criminel*, Paris, La Découverte, 2022
- GUILLAIS Joëlle, *La chair de l'autre. Le crime passionnel au XIX^e siècle*, Paris, Orban, 1986.
- HARRIS Ruth, *Murders and Madness. Medicine, Law and Society in the fin de siècle*, Oxford, Oxford University Press, 1989
- KRYSANKA Karolyna et LESTER David, « Comment on the Werther Effect », *Crises*, vol. 27, n°2, 2006, p. 100.
- NORA Olivier, « La visite au grand écrivain », in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire II. La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 563-587.
- VOLTAIRE, « De Caton et du suicide », *Dictionnaire philosophique*, Paris, Édition Touquet, 1822, tome 3, p. 32-33.

NOTES

1. Lydia Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gaussot, Marie-José Grihom, Laurence Leturmy et Myria Soria (dir.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualités*, Paris, Hermann, 2019 ; Christelle Taraud (dir.), *Féminicides. Une histoire mondiale*, Paris, La Découverte, 2022.
2. Joëlle Guillaïs, *La chair de l'autre. Le crime passionnel au XIX^e siècle*, Paris, Orban, 1986.
3. Karolyna Krysanka et David Lester, « Comment on the Werther Effect », *Crises*, vol. 27, n°2, 2006, p. 100.

4. *Ten no Amijima (Double suicide à Amijima)* de Masahiro Shinoda (1969) ; *Sonezaki shinjū (Double suicide à Sonezaki)*, de Yasuzō Masumura (1978) ; *Sonezaki shinjū (Double suicide à Sonezaki)*, de Midori Kurisaki (1981).
5. Voltaire, « De Caton et du suicide », *Dictionnaire philosophique*, Paris, Édition Touquet, 1822, tome 3, p. 32-33.
6. Cette affaire est signalée par Ruth Harris, *Murders and Madness. Medicine, Law and Society in the fin de siècle*, Oxford, Oxford University Press, 1989, p. 235-237.
7. Albert Bataille, « Affaire Chambige », *Causes criminelles et mondaines de 1888*, avec une préface de Paul Bourget, Paris, 1889, p. 6.
8. Maurice Barrès, « La sensibilité d'Henri Chambige », *Le Figaro*, 11 novembre 1888, p. 1.
9. Nous avons analysé d'autres récits dans leur intertextualité in Jacqueline Carroy et Marc Renneville, *Mourir d'amour. Autopsie d'un imaginaire criminel*, Paris, La Découverte, 2022.
10. Paul Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*, 2 vol., Paris, Lemerre, 1899, 1^{ère} éd. 1883-1885, p. XI.
11. Olivier Nora, « La visite au grand écrivain », in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire II. La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 563-587.
12. Paul Bourget, « Préface », in *Revue des grands procès contemporains*, Paris, Chevalier-Maresq, 1889, p. VIII. Ce livre republie les articles de Bataille dans *Le Figaro*. Bourget accepte d'y écrire une préface inédite.
13. Paul Bourget, *Le Disciple*, Paris, Le livre de poche, 2010 (1889), p. 124.
14. On remarquera que, sur le thème de l'hérédité, Bourget ne nomme ni le cycle des *Rougon-Macquart* de Zola, ni *L'Hérédité. Étude psychologique*, la thèse, classique à l'époque, de Ribot (Ladrange, Paris, 1873).
15. Paul Bourget, *Le Disciple*, *op. cit.*, p. 147.
16. *Ibid.*, p. 156.
17. *Ibid.*, p. 178-179.
18. *Ibid.*, p. 187.
19. *Ibid.*, p. 186-187.
20. *Ibid.*, p. 191.
21. *Ibid.*, p. 192.
22. *Ibid.*, p. 196.
23. *Ibid.*, p. 269 et p. 270.
24. *Ibid.*, p. 275.
25. *Ibid.*, p. 275 et p. 278.
26. *Ibid.*, p. 290. C'est en 1890 que, conjointement, le médecin Hippolyte Bernheim et Maurice Barrès populariseront le terme de « psychothérapie » ; voir Jacqueline Carroy, « L'invention du mot de psychothérapie et ses enjeux », *Psychologie clinique*, vol. 9, printemps 2000, p. 11-30.
27. *Ibid.*, p. 312.
28. *Ibid.*, p. 327.
29. Marc Angenot, « On est toujours le disciple de quelqu'un, ou le mystère du pousse-au-crime », *Littérature*, vol. 49, n° 1, 1983, p. 50-62.
30. Jules Bois, « La rédemption par le désespoir », *Gil Blas*, 3 décembre 1893, p. 1.
31. « Un drame à Genève. Un Chambige sud-américain », *Le Dix-neuvième siècle*, 18 janvier 1889, p. 3.

RÉSUMÉS

Le féminicide, défini par le fait de tuer une femme en raison de son sexe, est un mot récemment forgé pour désigner un acte social de moins en moins toléré dans nos sociétés. Cet acte a été confondu pour une large part, au XIXe siècle notamment, dans la vaste nébuleuse des crimes « passionnels », ces assassinats commis sous l'emprise d'une passion amoureuse exacerbée par la jalousie ou l'impossibilité de s'unir à l'être aimé. Il existe toutefois une autre voie de l'amour menant à la mort, c'est celle du double suicide d'amants. Lorsque l'homme survit à la mort de sa compagne, l'intentionnalité du geste pose question. Nous en faisons l'analyse à partir d'un double suicide commis à Constantine, en Algérie, le 25 janvier 1888. Très vite érigée en « cause célèbre », cette affaire questionne aussi bien le statut de l'assassin, Henri Chambige. S'agit-il d'un idéaliste trop sensible et imaginatif, perdu dans ses lectures de Sand, Stendhal, Balzac et de Vigny ? S'agit-il plus simplement d'un cynique détestant la femme qui lui refusait l'amour qu'il en attendait ? Quant à la femme victime, peut-elle être coupable d'avoir trahi son mari ? Et d'avoir préféré la mort au déshonneur ? Paul Bourget écrit à la suite de ce crime *Le Disciple*, grand succès critique et de librairie, pour résoudre la question morale de l'influence de la littérature et des nouvelles théories de la psychologie sur la jeunesse. Anatole France et Maurice Barrès prennent aussi position. L'affaire Chambige tient une place singulière dans l'histoire du féminicide en littérature. Elle suscite des positions engagées, parfois violentes, révélatrices d'un imaginaire criminel qui ne se pense pas comme tel mais elle provoque aussi des réactions contre la mise à mort des femmes, initiant ainsi un premier mouvement de prise de conscience sociale de ce que l'on ne désigne pas encore sous le nom de féminicide.

Femicide, defined as the killing of a woman because of her sex, is a word recently coined to designate a social act that is less and less tolerated in our societies. This act was largely confused, particularly in the 19th century, with the vast nebula of "crimes of passion", murders committed under the influence of a passion for love exacerbated by jealousy or the impossibility of uniting with the loved one. There is, however, another way in which love leads to death, and that is the double suicide of lovers. When the man survives the death of his partner, the intentionality of the gesture raises questions. We analyse this on the basis of a double suicide committed in Constantine, Algeria, on 25 January 1888. This case, which was very quickly made into a "cause célèbre", also raises questions about the status of the murderer, Henri Chambige. Was he an overly sensitive and imaginative idealist, lost in his readings of Sand, Stendhal, Balzac and Vigny? Or was he simply a cynic who hated the woman who denied him the love he expected? As for the female victim, can she be guilty of betraying her husband? And of having preferred death to dishonour? Paul Bourget wrote *Le Disciple* in the wake of this crime, a great critical and bookstore success, to resolve the moral question of the influence of literature and the new theories of psychology on youth. Anatole France and Maurice Barrès also took a stand. The Chambige affair has a unique place in the history of femicide in literature. It gave rise to committed and sometimes violent positions, revealing a criminal imagination that did not think of itself as such, but it also provoked reactions against the killing of women, thus initiating a first movement of social awareness of what was not yet known as femicide.

INDEX

Index géographique : Constantine, Algérie

Mots-clés : féminicide, double suicide, responsabilité pénale, Chambige (Henri), Bourget (Paul)

Keywords : feminicide, Chambige (Henri), Bourget (Paul), double suicide, Constantine, Algeria, penal responsibility

AUTEURS

JACQUELINE CARROY

Jacqueline Carroy est directrice d'études honoraire à l'EHESS. Elle a travaillé sur l'histoire des sciences humaines, plus particulièrement sur l'histoire intellectuelle, sociale et culturelle des sciences et des savoirs portant sur le psychisme (psychologie expérimentale, psychopathologie, psychiatrie, psychanalyse, principalement en France au XIX^e siècle). Elle s'est intéressée aux interactions entre savoirs portant sur le psychisme et littérature, à l'épistémologie des sciences humaines, de la psychologie et de la psychanalyse ainsi qu'à leurs historiographies. Ses recherches récentes portent sur la construction de savoirs oniriques, principalement aux XIX^e et XX^e siècles.

MARC RENNEVILLE

Directeur du CLAMOR et de la publication de la plateforme Criminocorpus depuis sa création, Marc Renneville est chercheur au CNRS, membre du centre Koyré. Ses recherches portent sur l'histoire des sciences du crime et du criminel et le rapport entre les savoirs criminologiques et l'application des peines (XIX^e-XX^e siècles). Il mène depuis 2003 des projets de valorisation numérique de l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Il est notamment l'auteur de *Le langage des crânes. Histoire de la phrénologie* (La Découverte, 2020), *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires* (Fayard, 2003) et *Vacher l'éventreur : archives d'un tueur en série* (Jérôme Millon, 2019).